



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMUSTAUSOU

Mesdames, Messieurs, le TrapeL FC serait heureux de vous accueillir

Pour son **tournoi U11 et tournoi U13**
au stade municipal de Villemoustaussou (à côté de Carcassonne)
à partir de 8h30 le

Samedi 16 Juin 2018 pour la catégorie U11

Dimanche 17 Juin 2018 pour la catégorie U13

Le jour du tournoi vous trouverez :

1 point de restauration (sandwiches, frites, etc.) ouvert toute la journée avec possibilité de commande pour le repas de midi (voir fiche jointe)

1 buvette avec des boissons froides et chaudes, des glaces, des bonbons, etc.

Toutes les équipes auront une récompense

Merci de retourner le plus rapidement possible la fiche d'engagement ci-jointe accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

Frédéric BOUILLERE
TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
9 chemin du vieux canal
11000 CARCASSONNE

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Frédéric BOUILLERE
06.65.27.16.11
f.bouillere@laposte.net

Marc CARAYOL
06.83.32.32.81
marccarayol@free.fr



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Engagement des équipes

L'inscription définitive du club au tournoi ne sera prise en compte qu'au retour de la fiche d'engagement dûment remplie (voir page suivante), accompagnée du chèque à l'ordre du T.P.F.C. Le tout doit être renvoyé à l'adresse ci-dessous :

Frédéric BOUILLERE
TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
9 chemin du vieux canal
11000 CARCASSONNE

Frais d'engagement

U11 : 30,00 € pour 1 équipe et 50,00 € pour 2 équipes

U13 : 30,00 € pour 1 équipe et 50,00 € pour 2 équipes

Chèque d'engagement

Chèque à l'ordre du T.P.F.C

Date limite d'engagement : **le 27 mai 2018**



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Fiche d'engagement

NOM DU CLUB :

ADRESSE DU CLUB :

NOM ET TELEPHONE DU CORRESPONDANT :

ADRESSE MAIL :

| Catégorie | Date | Nombre d'équipe (*) | Montant | Total |
|----------------------|--------------------------|---------------------|---------|-------|
| U 11 | Samedi 16 juin 2018 | | | |
| U 13 | Dimanche 17 juin 2018 | | | |
| Montant Total | | | | |

(*) Maximum 2 équipes du même club par catégorie

Chèque d'engagement

Chèque à l'ordre du T.P.F.C.

Date limite d'engagement : **le 27 mai 2018**



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Feuille d'inscription

Feuille à remettre le jour du tournoi accompagnée des licences

Catégorie :

U 11

U 13

Cocher la case correspondante

NOM DU CLUB :

Si vous avez 2 équipes inscrites, préciser le numéro de l'équipe 1 ou 2

NOM DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE :

N° DE TELEPHONE DU RESPONSABLE :

N° du responsable présent sur le tournoi

MAIL DU RESPONSABLE :

Tableau à remplir en lettres majuscules

| N° de maillot | NOM | PRENOM | N° DE LICENCE |
|---------------|-----|--------|---------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |
| 11 | | | |
| 12 | | | |



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE

Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Règlement du tournoi et Loi du jeu

Article 01 : Le comité du tournoi est composé de dirigeants du club de football du Trapel Pennautier Football Club. Ils sont souverains pour tous les litiges.

Article 02 : Les rencontres commenceront à **9h00** précise (formalité administrative comprise). L'horaire doit permettre le bon déroulement horaire des rencontres. La fin du tournoi est prévue vers 17h00.
La Feuille d'inscription et les licences seront conservées pendant toute la durée du tournoi.

Article 03 : Conformément aux articles 136.3, 155 et 168 des REGLEMENTS GENERAUX de la F.F.F. :

- les joueuses et joueurs U9 et U11 peuvent participer au tournoi dans la catégorie supérieure.
- Les joueuses U12F et U13F peuvent participer au tournoi U11, les joueuses U14F et U15F peuvent participer au tournoi U13. Pour les joueuses U13F et U15F sous-classées, vous devez fournir obligatoirement une copie du Journal Officiel de la Ligue attestant de la dérogation accordée.

Article 04 : Toute équipe accusant un retard important pour le début d'un match (plus de 5 minutes), sera déclarée « forfait ». Elle aura match perdu avec 0 points et – 3 buts.

Article 05 : Chaque équipe sera composée de 8 joueurs (dont 1 gardien de but) avec au maximum 4 remplaçants. Chaque joueur devra rester dans la même équipe tout au long du tournoi et gardera le même numéro de maillot. Un joueur qui changerait d'équipe en cours de tournoi entraînera automatiquement la perte du match pour l'équipe dans laquelle il n'est pas inscrit, sauf décision contraire du comité d'organisation qui informera l'ensemble des équipes.

Article 06 : Chaque club doit prendre toutes les dispositions pour assurer ses joueurs et ses éducateurs. Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 07 : Chaque équipe devra disposer de 2 jeux de maillots ou d'un jeu de maillot et d'un jeu de chasubles de couleur différente et de 2 ballons de taille n° 04.



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE

Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Article 08 : Il sera fait application des lois du jeu officiel pour chaque catégorie (sauf la durée des rencontres). L'arbitrage sera effectué par des arbitres officiels ou des membres du club organisateurs.

Article 09 : Les responsables des équipes et les dirigeants des clubs seront responsables de la discipline de leurs joueurs et de tous les membres de leur délégation. Tout comportement antisportif, toutes insultes envers les arbitres et toutes fraudes seront portés à la connaissance du comité d'organisation qui pourra, selon la gravité des faits, prononcer des pénalités, voire l'exclusion du tournoi à l'encontre du ou des responsables.

Article 10 : **Déroulement du tournoi « Phase qualificative » :**
Les poules seront composées de 4 ou 5 équipes. Les matchs dureront 2 x 8 min. A l'issue des matchs, un classement sera effectué (4 Points pour un match gagné, 2 Points pour un match nul, 1 Point pour un match perdu et 0 point en cas de forfait). En cas d'égalité, on prendra d'abord le goal-average particulier, puis le goal-average général et enfin le plus grand nombre de buts marqués.

Article 11 : **Déroulement du tournoi « Phase finale » :** (base 4 poules de 4 équipes)
Les 1^{ers} et 2^{èmes} de chaque poule seront qualifiés pour le tournoi « Ligue des Champions » et disputeront les ¼ de finale, ½ finale et finale. Les 3^{èmes} et 4^{èmes} seront qualifiés pour le tournoi « Ligue Europa » et disputeront des matchs de classement. En cas d'égalité, il sera procédé à 3 tirs au but. S'il y a égalité à la suite des 3 premiers tirs au but, un tir au but supplémentaire sera effectué jusqu'à ce qu'un joueur manque le sien. La durée des matchs sera de 2 x 8 minutes sauf la finale du tournoi principal qui durera 2 x 10 minutes avec une mi-temps d'1 minute. La fin du tournoi est prévue vers 17h00.

Article 12 : Le club organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi (intempéries, etc.). Les équipes seront alors remboursées des frais d'engagement.

Article 13 : La participation au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

